

39ème Congrès de la FIDH 23-27 août 2016

Johannesbourg (Afrique du Sud)

Déclaration du Congrès de la FIDH en solidarité avec les défenseurs des droits humains en danger

Le 39ème Congrès de la FIDH, réuni à Johannesburg (République d’Afrique du Sud) du 25 au 27 août 2016, souhaite exprimer toute sa solidarité et son soutien envers les défenseurs des droits humains qui, à travers la planète, sont harcelés, attaqués, réprimés et criminalisés, pour leur action de défense des droits humains¹.

Soulignant que la sécurité des défenseurs des droits humains est particulièrement précaire dans les situations de conflit, post-conflit et de crise sécuritaire.

Rappelant que la vulnérabilité des défenseurs des droits humains est souvent associée à un manque de visibilité, de reconnaissance et de compréhension du rôle des défenseurs des droits humains, à l’impunité des auteurs des violations, aux campagnes visant à discréditer et stigmatiser les défenseurs, aux entraves à leurs activités, à la reconnaissance insuffisante de certaines catégories de droits humains, tels que les droits liés à la terre et à l’environnement ainsi que les droits liés à l’identité de genre et à l’orientation sexuelle, aux capacités limitées des mécanismes de protection et à la collusion entre acteurs étatiques et non étatiques.

Dénonçant les récents assassinats de défenseurs des droits humains commis dans plusieurs pays notamment en **Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Bangladesh, Birmanie, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, RDC, Guatemala, Honduras, Irak, Kenya, Libye, Pakistan, Philippines, Syrie, Thaïlande** et **Turquie**.

Dénonçant également les campagnes de diffamation contre les organisations de défense des droits humains et les menaces visant les défenseurs des droits humains, notamment en Israël et en Palestine, où ceux qui défendent les droits des palestiniens sont victimes de menaces, en particulier une avocate d’Al Haq, Nada Kiswanson de même que un membre d’Al Mezan.

Soulignant que la détention arbitraire de beaucoup de défenseurs des droits humains, dans des conditions souvent difficiles, sur la base de fausses accusations et suivant des procédures entachées de violations du droit à un procès équitable, en particulier pour ceux travaillant dans des régimes autoritaires ou dans des situations de crises politiques ou de mouvements de protestation sociale notamment en **Angola, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Cameroun, Colombie, RDC, Égypte, Guatemala, Iran, Kazakhstan, Kirghizstan, Mauritanie, Mexique, Ouzbékistan, Soudan, Syrie, Tchad, Thaïlande, Turquie, Vietnam** et **Zimbabwe**.

Ajoutant que des représentants d’organisations membres ou partenaires de la FIDH croupissent aujourd’hui en prison en vue de les faire taire ou de les punir pour avoir défendu les droits humains, comme :

- En **Ouzbékistan** : Azam Formonov, ancien directeur de la section régionale de la Société des droits de l’Homme d’Ouzbékistan (HRSU) à Syrdaryo, Gaybullo Jalilov, membre de la section régionale de HRSU à Karshi, Yuldosh Rasulov, membre de la section régionale de HRSU à Kashkadrya et Zafar Rakhimov, membre de la section régionale de HRSU à Kashkadarya, détenus arbitrairement depuis avril 2006, septembre 2009 et avril 2007 respectivement ;
- Au **Kirghizstan** : Azimjan Askarov, directeur de l’organisation “Vozduh” (Air), détenu arbitrairement depuis juin 2010 ;
- En **Colombie** : David Ravelo Crespo, membre de la Corporation régionale pour la défense des droits Humains (CREDHOS), détenu arbitrairement depuis septembre 2010 ;

¹ Voir les actions entreprises par la FIDH à travers l’Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l’Homme, un partenariat entre la FIDH et l’Organisation mondiale contre la torture (OMCT).

- En **Iran** : Abdolfattah Soltani, membre fondateur du Centre des défenseurs des droits humains (DHRC) et avocat spécialisé en droits de l'Homme et Narges Mohammadi, porte-parole et vice présidente du DHRC, tous deux détenus arbitrairement respectivement depuis avril 2011 et mai 2015 ;
- Au **Bahreïn** : Abdulhadi Al-Khawaja, ancien président du Centre pour les droits humains du Bahreïn (BCHR), Naji Fateel, co-fondateur de la Société des jeunes bahreïnis pour les droits humains et Nabeel Rajab, président du BCHR et secrétaire-général de la FIDH, tous trois détenus arbitrairement depuis respectivement avril 2011, mai 2013 et juin 2016 ;
- En **Thaïlande** : Somyot Prueksakasemsuk, éditeur du magazine Les Voix de Thaksin et membre l'Union pour la Liberté Civile (UCL), détenu arbitrairement depuis avril 2011 ;
- Au **Laos**: Sombath Somphone, victime de disparition forcée en décembre 2012
- En **Syrie** : Razan Zaitouneh, avocate spécialisée en droits de l'Homme, qui dirigeait le Centre de documentation des violations (VDC) à Duma, accompagnée de son mari Wael Hamada, et de collègues défenseurs des droits humains Samira Khalil et Nazem Hamadi, enlevés en décembre 2013 ;
- Au **Bangladesh** : Mahmudur Rahman, rédacteur en chef du journal *Amar Desh*, détenu arbitrairement depuis avril 2013 ;
- En **Egypte** : Alaa Abdel Fattah, blogueur et membre du groupe "Non aux procès militaires pour les civils", détenu arbitrairement depuis juin 2014 ;
- En **RDC** : Christopher Ngoyi Mutamba, président national de "Synergie Congo Culture et Développement" (SCCD), détenu arbitrairement depuis janvier 2015 ;
- au **Zimbabwe** : Itai Dzamara, activiste des droits humains qui a fondé le mouvement de protestation "Occupy Africa Unity Square", victime de disparition forcée en mars 2015; Linda Masarira, fondatrice de Zimbabwe Women in Politics Alliance, détenu arbitrairement depuis juillet 2016
- En **Turquie** : Ayşe Acinikli et Ramazan Demir, avocats et membres de l'Association des avocats pour la liberté (ÖHD), tous deux détenus arbitrairement depuis avril 2016 ;
- Au **Cambodge** : Ny Chakrya, ancien responsable du bureau droits humains au sein de l'Association cambodgienne pour les droits humains développement (ADHOC) et Ny Sokhan, Nay Vanda, Yi Soksan et Lim Mony, quatre employés de ADHOC, détenus arbitrairement depuis mai 2016.
- au **Soudan** : Khalalla Alafif, directeur de "Tracks Training Center", Mustafa Adam, directeur de Alzarqa Organisation et Midhat Hamdan Affi, responsable de "Tracks Training Center", détenus arbitrairement depuis mai 2016
- en **Ethiopie** : Abebe Wakene, membre de Human Rights Council Organisation (HRCO) de la région d'Ethiopie de l'ouest, Tesfaye Takele, membre de HRCO de la région d'Ethiopie du nord, North Wollo, région d'Amhara (Weldia town) et Bulti Tesema, membre de HRCO du bureau de l'Ethiopie de l'ouest, Nejo town (welega) de la région d'Oromia, détenus arbitrairement depuis juillet et août 2016

Plus généralement, dénonçant et rejetant fermement toutes formes d'attaques visant les défenseurs des droits humains à travers le monde.

Ainsi, le 39ème Congrès de la FIDH demande instamment aux autorités compétentes de :

- donner des informations sur la localisation des défenseurs des droits humains victimes de disparition forcée ;

- libérer immédiatement et sans condition tous les défenseurs des droits humains, qui sont détenus arbitrairement, y compris les représentants d'organisations membres ou partenaires de la FIDH
- garantir la protection, l'intégrité physique et psychologique de tous les défenseurs des droits humains, en particulier ceux les plus vulnérables aux attaques, ainsi que les membres de leurs familles ;
- combattre l'impunité des crimes ciblant les défenseurs des droits de l'Homme et immédiatement mener une enquête complète, impartiale et transparente sur les allégations d'attaques commises à l'encontre des défenseurs, afin de pouvoir identifier les personnes responsables, les faire comparaître devant un tribunal indépendant et les sanctionner comme cela est prévu par la loi ;
- s'assurer que, jusqu'à ce que les charges soient abandonnées, toutes les procédures judiciaires sont mises en œuvre dans le respect le plus complet du droit à un procès équitable, comme prévu par le droit international ;
- reconnaître publiquement et sans équivoque la légitimité, la nécessité et le rôle positif tenu par les défenseurs des droits de l'Homme dans la société ;
- retirer toutes les lois et dispositions restreignant et criminalisant la défense des droits humains et harmoniser les lois nationales avec les normes internationales des droits humains;
- se conformer en toute circonstance aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée le 9 décembre 1998, par l'Assemblée générale des Nations unies, avec les Orientations sur les défenseurs des droits humains de l'Union européenne et de l'OSCE, de même que les résolutions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples en Afrique et les décisions du mécanisme sur les défenseurs des droits humains de la Commission inter-américaine des droits de l'Homme ;
- mettre en œuvre les décisions des Nations unies et des mécanismes régionaux de protection des défenseurs des droits de l'Homme, tels que l'OSCE, l'UE, la CADHP, y compris les mesures de précaution adoptées par la Commission inter-américaine des droits de l'Homme pour les défenseurs en danger
- coopérer pleinement avec les mécanismes onusiens et régionaux de protection des défenseurs des droits humains.